

SYLVIE GUÉDON, DIRECTRICE DE LA CAF DE LA VENDÉE VOUS ADRESSE SES VOEUX POUR 2025



IMPORTANT

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Fermeture de l'accueil Caf de la Roche-sur-Yon à 15h30 le 5 février pour des raisons de maintenance informatique.

CALENDRIER DES DÉCLARATIONS DE DONNÉES (PRESTATIONS DE SERVICES)

Les dates à retenir



CONTACTER LA CAF

Découvrez l'offre complète "Comment contacter la Caf" en fonction du besoin :

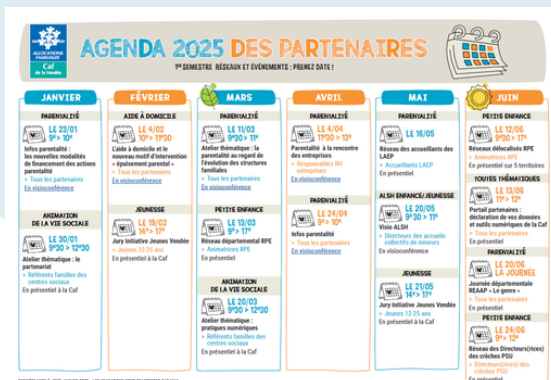
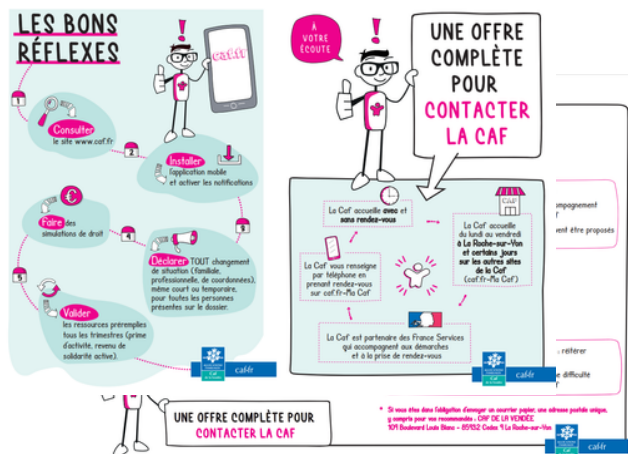
- Suivi du dossier
- Événements familiaux
- Besoin d'être accompagné
- Difficultés dans les démarches numériques

Dans ce document découvrez également les bons réflexes à avoir et les différents moyens d'accéder aux services de la Caf.



L'AGENDA DES PARTENAIRES

Nouveauté 2025, les équipes de la Caf vous propose un agenda regroupant toutes les visio, ateliers et événements dédiés aux partenaires de la Caf.



Pour y participer ou pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter votre conseiller technique.

MAGAZINE VIES DE FAMILLE

Édition hiver, au sommaire

- Les promeneurs du net parentalité
- Le parrainage de proximité
- L'accompagnement individuel à la parentalité
- La solidarité à la source

Découvrez-le



PARENTALITÉ GUIDE ENTREPRISES

Parce que les salariés sont aussi des parents, parce que les salariés posent des questions à leurs employeurs sur leurs droits. La Caf a développé en complément des droits de nombreux services qui peuvent faciliter la vie des familles > découvrez le guide entreprises



NOUVEAUX SECTEURS DES TRAVAILLEUSES SOCIALES

Découvrez les secteurs d'intervention des travailleuses sociales

>>> ICI



TOURNÉE DE LA PARENTALITÉ 2024

Merci à tous les partenaires et les parents qui se sont mobilisés pour cette première édition.

Découvrez
la vidéo
récapitulative.



SOLIDARITÉ À LA SOURCE

Depuis le 1er octobre 2024, la Caf de la Vendée a mis en place les déclarations trimestrielles pré-complétées pour le revenu de solidarité active et la prime d'activité. Cette pré complétude consiste à récupérer les revenus auprès des organismes agréés, sur le même mode de fonctionnement que l'avis d'imposition.

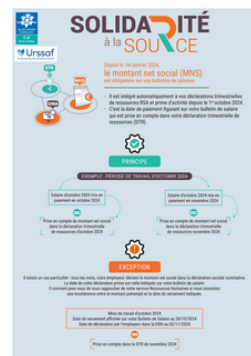
Les allocataires doivent ainsi tous les 3 mois :

- Vérifier les données pré complétées
- Ajouter les données non récupérées (pension alimentaire, revenus de travailleur indépendant, revenus perçus à l'étranger et revenus de capitaux mobiliers),

Et procéder à la validation de la déclaration trimestrielle de ressources sur leur compte caf.fr.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de simplification et de sécurisation des droits : pour rappel avant la solidarité à la source, les allocataires devaient déclarer toutes leurs ressources (aucune n'était pré complétée)

Découvrez les outils actualisés
mis à votre disposition pour
accompagner les bénéficiaires
de RSA et PPA



NOUVELLE OFFRE PARENTALITÉ

L'accompagnement individuel à la parentalité

Ce service est destiné aux futurs parents, parents et grands parents. Pourquoi ?

- S'exprimer librement et bénéficier d'une écoute attentive dans un climat de confiance
- Exprimer ses interrogations et doutes avec un accompagnant à la parentalité
- Trouver des solutions ensemble ou être réorienté vers un autre professionnel

L'accompagnement est proposé par des professionnels de la parentalité pour des parents qui souhaitent être reçus seuls, en couple parental, en présentiel ou en visio. Il s'inscrit sur l'ensemble du département de la Vendée.

Les structures proposant cette nouvelle offre sont l'UDAF, Ecoute Parent et AMAQY.

Retrouvez les coordonnées sur etreparent85.fr, rubrique agenda.



ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL À LA PARENTALITÉ

Un enfant n'a pas besoin d'un parent parfait, seulement d'un parent qui fait de son mieux

POUR QUI ?

- Futurs parents et parents d'enfants de 0 à 21 ans

POURQUOI ?

- Bénéficier d'une écoute attentive dans un climat de confiance
- Exprimer librement ses interrogations et doutes
- Trouver des solutions ensemble ou être réorienté vers un autre professionnel

COMMENT ET AVEC QUI ?

- En rendez-vous individuel avec un professionnel de la parentalité

UDAF : parentalite@udaf85.fr ou 02 51 44 37 02
Ecoute parent : ecouteparent@gmail.com ou 02 51 06 31 44
AMAQY : parentalite@amaqy.fr ou 07 63 55 84 36

ETREPARENT85.FR

Retrouvez deux nouveaux dossiers sur le site



Sport et handicap !



En savoir plus sur le parcours vers l'adoption ?

Aux côtés des familles pour la maîtrise du numérique : parcours pix

Des parcours thématiques sont proposés aux parents afin d'aider leurs enfants, avec des recommandations de ressources adaptées en fonction de leur niveau.

Pour commencer, cliquer [ICI](#)

PENSIONS ALIMENTAIRES

Revalorisation des pensions alimentaires

Chaque année la pension alimentaire fixée par jugement, ordonnance ou convention parentale, est revalorisée et indexée sur l'indice des prix à la consommation. Les parents concernés ont été avisés par la Caf.

Retrouvez les informations utiles [ICI](#)

AIDE À DOMICILE : UN NOUVEAU MOTIF

Un nouveau motif d'intervention pour les services d'aide à domicile : l'épuisement parental. **Rendez-vous le 4 février 2024 de 10h à 11h30 pour une visio de présentation** de ce qu'est l'aide à domicile et la présentation de ce nouveau motif et le circuit de mise en œuvre.

Pour vous connecter, c'est [ICI](#)

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

La Caf de la Vendée continue sa mobilisation auprès de la Fédération Départementale des Centres Sociaux de Vendée afin de promouvoir la plus value des centres sociaux et des espaces de vie sociale.

Parentalité, jeunesse, lien intergénérationnel, transition écologique, participation des habitants : **découvrez ce que font ces structures au quotidien et partagez cette campagne de communication !**



« 100 Bafa POUR LA VENDÉE » : ÇA CONTINUE

En 2024, un appel à projet à destination des gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs a permis de favoriser l'accès de jeunes de 16 à 25 ans révolus à la formation Bafa et de les accompagner dans la réalisation de leur parcours. Cette opération s'est réalisée dans le cadre des travaux du SDSF (Schéma Départemental des Services aux Familles), et a été financée par la CAF 85, le conseil départemental de la Vendée et la MSA 44-85.

Ce sont ainsi 74 jeunes vendéens qui ont été sélectionnés et dont la formation Bafa sera intégralement financée grâce à ce dispositif et aux autres aides régionales et nationales existantes.

Les partenaires du SDSF envisagent de poursuivre cette action en 2025 afin d'en faire bénéficier davantage de jeunes ou de permettre à ceux qui n'auraient pas pu commencer leur formation en 2024 de bénéficier de cette aide. **L'appel à projet sera renouvelé en février/mars 2025 pour toute formation Bafa débutée en 2025.** Il sera disponible sur caf.fr, un mail sera adressé à tous les gestionnaires d'accueils de loisirs du département.



HANDICAP : AIDE EN FAVEUR DE L'INCLUSION

Accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils collectifs de mineurs : évolution de la réglementation

La question de la mixité et de l'inclusion des enfants en situation de handicap est inscrite dans la politique de la Caf 85 depuis près de 15 ans introduisant une réglementation locale ciblée pour accompagner ces enfants sur les temps d'activités au sein des EAJE et des ACM.

La Branche Famille a pris la dimension des initiatives portées au niveau des Caf pour créer la nouvelle prestation de service nationale « complément inclusif » visant à accompagner financièrement les ACM dans l'accueil de ces enfants (aide à l'heure de présence des enfants bénéficiaires de l'AEEH). Aussi, avec l'arrivée de cette prestation de service, notre réglementation a évolué.

De nouvelles modalités sont effectives depuis le 1er janvier 2025 et disponibles sur le caf.fr. Elles intègrent le versement de cette aide nationale tout en poursuivant et maintenant nos financements pour favoriser l'inclusion et soutenir l'accueil et l'accompagnement des familles au sein des structures.

LA MÉDIATION NUMÉRIQUE

Cartographie départementale

Trouver facilement un lieu de médiation numérique en Vendée est désormais possible ! Le Schéma Départemental des Services aux Familles, en partenariat avec le GRAIN (Groupe de Recherche et d'Action sur l'Inclusion Numérique) qui a coordonné les travaux, a œuvré à la complétude des lieux ressources à intégrer sur une carte interactive nationale.

Cette carte permet de trouver des ressources en naviguant par territoire ou bien en recherchant par besoin. Elle permet en outre de pouvoir éditer une fiche d'identité du lieu qui peut être donnée à un particulier n'ayant pas accès à internet.

Découvrez les 178 lieux ressources de Vendée



RÉGLEMENTATION AFI *

En 2025, la réglementation des *Aides Financières aux Familles évolue

Certaines aides peu utilisées disparaissent au profit d'une réévaluation significative d'aides déjà existantes et de la création de nouvelles aides, notamment pour les familles fragilisées par des événements de vie. Ces évolutions seront effectives à compter d'avril 2025 et feront l'objet d'une présentation dédiée lors du prochain flash partenaires.

En revanche, dès janvier 2025, le seuil de quotient familial permettant d'accéder à la majorité des aides aux familles (aide d'urgence, aide financière exceptionnelle, aide frais d'obsèques, etc.) sera accessible jusqu'au quotient familial de 800, au lieu de 700 précédemment. **Découvrez la réglementation en vigueur au 1er janvier.**

Concernant la politique Loisirs et Vacances, les chèques vacances sont désormais réservés aux familles disposant d'un quotient familial inférieur à 400€, leur attribution se fera automatiquement courant avril, sans aucune démarche de l'allocataire (abandon du système de commande). Cette nouvelle orientation a vocation à financer davantage de départs en vacances via les dispositifs Vacaf.



FINANCEMENT DES ACTIONS PARENTALITÉ

Les modalités de financement des actions parentalité évoluent en 2025

Retrouvez les informations sur etreparent85.fr > espace pro > formuler une demande de financement.

- le référentiel parentalité
- le guide d'utilisation de la plateforme ELAN
- le règlement de prise en charge des actions

4 mars de 14h à 16h30

Comité des financeurs reaap
Dépôt des dossiers jusqu'au 21/02/25

22 mai de 14h à 16h30

Comité des financeurs reaap
Dépôt des dossiers jusqu'au 1/05/25

NOUVEAU BARÈMES 2025

L'année 2025 sera marquée par la mise en œuvre des ambitions de la Caf en matière de soutien aux équipements et services aux familles. Elle verra le déploiement de nouvelles mesures financières et en particulier celles dévolues à l'évolution du modèle de financement de la petite enfance pour intégrer une part plus importante aux bonus territoire convention territoriale globale. Enfin, elle verra l'entrée en vigueur du service public de la petite enfance tel que porté par la loi du 18 décembre 2023 sur le plein emploi.

Retrouvez l'intégralité des barèmes ICI

LES AIDES DE LA CAF AUX PARTENAIRES

La réglementation des aides aux partenaires est d'ores et déjà en ligne sur caf.fr.

Nous vous invitons à nous transmettre vos demandes de financement avant le 30 avril 2025. N'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller technique pour partager vos projets susceptibles d'être déposés au cours de l'année.

Les principaux changements concernent :

- les aides relatives à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil collectif,
- l'accessibilité financière des familles aux Accueils de loisirs et Accueils jeunes,
- l'itinérance des Relais Petite Enfance.